



COMMUNE D'AMBLENY



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 15 AVRIL 2024

Date de la convocation : 9 avril 2024.

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique,
sous la présidence du maire, **Jean-Marie BOUVIER**

Présents : **Jean-Marie BOUVIER**, **Jean-Marc BIONNE**, premier adjoint, **Caroline AURIBAUT**, deuxième adjointe, **Florent GAGNARD**, troisième adjoint, **Aurélie TOUZET**, quatrième adjointe, **Adeline VOIRET**, **Sophie LAMARRE**, **Anita LEQUEUX**, **Dalila PARISOT**, **Cédric BEAUFORT**, **Lisiane DESCAMPS** et **Sylvie PUZYCKI**.

Absents excusés : Alain BIGEY, pouvoir à Florent GAGNARD

Conseillers en exercice	13
Conseillers présents	12
Votants	13
Pouvoirs	1

Ordre du jour

- RIFSEEP
- Approbation du compte de gestion 2023
- Approbation du compte administratif 2023
- Affectation du résultat
- Taux d'imposition 2024
- Approbation du budget primitif 2024
- Questions diverses.

19h11, Monsieur le Maire, Jean-Marie BOUVIER ouvre la séance.

Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer.

Monsieur le Maire propose de nommer **Madame Aurélie TOUZET** secrétaire de séance (article L.2121-15 du CGCT).

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations sont à formuler sur le compte rendu de la réunion précédente.
Pas de remarque.

Monsieur le Maire présente l'ordre du jour.

RIFSEEP

Monsieur le Maire donne la parole à Aurélie TOUZET.

Aurélie TOUZET informe que le RIFSEEP n'a pas été revu depuis plusieurs années, compte tenu des postes créés l'année dernière il est nécessaire de revoir les enveloppes attribuées aux agents stagiaires et titulaires.

Cette prime est versée en 2 parties IFSE (part fixe) et CIA (part variable).

Il est proposé de fixer les groupes et de retenir les montants maximums annuels pour chaque agent :

Groupe 1 : 3400€

Groupe 2 : 2000€

Groupe 3 : 3300€

* le conseil municipal approuve à l'unanimité

Approbation du compte de gestion 2023

Monsieur le Maire donne la parole à Caroline AURIBAUT.

Chaque conseiller est en possession du compte de gestion reçu avec la convocation

Monsieur le Maire donne la parole à madame Caroline AURIBAUT. Elle donne lecture des résultats d'exécution du budget, du compte de gestion établi par Madame la perceptrice de Château-Thierry à savoir

	Résultat clôture 2022	Part affectée en investissement	Résultat exercice 2023	Résultat clôture Exercice 2023
Investissement	- 80 168,96 €		- 71 215,40 C	- 151 384,36 €
Fonctionnement	555 121,60 C	80 168,96 €	7 277,95 €	482 230,59 €
TOTAUX	474 2,64 €	80 168,96 €	-63 937,45 €	330 846,23 C

* le conseil municipal approuve à l'unanimité

Approbation du compte administratif 2023

Monsieur le Maire nomme Caroline AURIBAUT présidente de séance, en tant qu'adjointe aux finances.

Chaque conseiller est en possession du tableau détaillé par chapitres et articles du compte administratif reçu avec la convocation.

Il est identique en tout point au compte de gestion ci-dessus.

Elle donne lecture des chapitres de dépenses et recettes des sections de fonctionnement et d'investissement.

Lisiane DESCAMPS demande ou en est la CAF.

Caroline AURIBAUT l'informe que le taux d'autofinancement est de 4,8%.

Lisiane DESCAMPS trouve que la commune plonge et que les calculs sont là.

Florent GAGNARD répond à Madame Lisiane DESCAMPS que les tableaux sont manipulables et qu'elle peut présenter ce qu'elle veut.

Lisiane DESCAMPS dit que c'est faux

Caroline AURIBAUT informe qu'elle a retrouvé des années où c'était compliqué pour les anciens conseils municipaux, elle rappelle qu'il y a eu un temps où les subventions n'ont pas été demandées et que nous réalisons énormément de réparations.

Florent GAGNARD rappelle que les remises aux normes ont coûtées très cher.

Lisiane DESCAMPS estime que l'on pourrait moduler et faire autrement et que ce ne sont pas des choix mais une mauvaise gestion.

Caroline AURIBAUT rappelle qu'il y a 3 indicateurs d'analyse financière et que si la CAF est effectivement un point qui nécessite d'être amélioré, qu'il y en a tout de même deux qui sont très bons (la capacité de désendettement de la commune et le fonds de roulement).

Cédric BEAUFORT demande si une subvention sera versée pour la mise aux normes de la maternelle

Caroline AURIBAUT l'informe qu'une demande exceptionnelle avait été faite à l'époque suite à ces réparations qui devaient être réalisées en urgence mais qu'après envoi des pièces justificatives, les travaux effectués n'étaient pas éligibles.

Monsieur le maire se retire pour le vote du compte administratif, auquel il ne peut participer.

* le conseil municipal approuve le compte administratif 2023 à 11 voix pour, 1 contre

Affectation du résultat

19h42 Florent GAGNARD quitte le conseil pour des raisons personnelles et donne pouvoir à Jean-Marc BIONNE.

Chaque conseiller est en possession de la délibération d'affectation du résultat.

Caroline AURIBAUT donne lecture des reports des sections d'investissement et de fonctionnement, qui sont le reflet du compte administratif.

* le conseil municipal approuve à 12 voix pour

Taux d'imposition 2024

Caroline AURIBAUT énumère les taux en vigueur l'année précédente et informe qu'une augmentation, correspondant à une variation proportionnelle de 3% des taux est proposée.

Monsieur le maire rappelle que nous devons réaliser un effort fiscal.

Lisiane DESCAMPS estime que les calculs sont faux

Caroline AURIBAUT l'informe que les calculs ont été fait par Monsieur CALVEZ, conseiller aux décideurs locaux, travaillant à la direction générale des finances publiques et qu'il serait ravi de connaître ce que Madame DESCAMPS pense de son travail.

Lisiane DESCAMPS dit qu'il y a d'autres choses qui vont augmenter et que nous aurions pu faire d'autres choix.

Caroline AURIBAUT énumère les taux qui passeront pour la taxe foncière bâtie de 42,27% à 43,54%, pour la taxe foncière non bâtie de 22,46% à 23,13% et pour la taxe d'habitation de 13,40% à 13,80% représentant un produit attendu de 513 963€. Après application du coefficient correcteur, le total prévisionnel au titre de la fiscalité locale pour 2024 s'élève à 355 375 €.

* le conseil municipal approuve à 10 voix pour, 1 contre et 1 abstention

Approbation du budget primitif 2024

19h54 retour de Florent GAGNARD

Chaque conseiller dispose d'un tableau du budget primitif par chapitres et articles en section de fonctionnement et d'investissement reçu avec la convocation. La section de fonctionnement s'élève à 1 088 704,95 € et la section d'investissement à 314 486,70 €.

Caroline AURIBAUT énumère les sommes par chapitres en section de fonctionnement et en détail, par opération pour la section d'investissement.

Caroline AURIBAUT informe que la subvention de 1000€ pour le Jazz sera versée uniquement si le festival est organisé sur la commune.

Lisiane DESCAMPS souhaite revenir sur la formation des élus. Elle souhaite donner les dernières informations, il y a une réforme, normalement le budget prévisionnel ne peut pas être moindre que 2,5% du montant brut des indemnités des élus et pense qu'il devrait y avoir 1300€ dans cet article.

Caroline AURIBAUT lui répond qu'il est dommage qu'elle ne l'ait pas informé avant si l'erreur avait été constaté et lui rappelle que tous les documents ont été envoyé bien en amont du conseil et qu'elle aurait pu la contacter.

Lisiane DESCAMPS répond qu'il faudrait qu'on la laisse rentrer en Mairie.

Véronique DE ABREU (secrétaire de Mairie) lui répond qu'elle ne lui a jamais interdit l'accès à la Mairie.

Sophie LAMARRE remarque que le carburant a flambé dans le budget et pense qu'il y a beaucoup de balades avec la voiture de la commune. Un plein de carburant était fait tous les deux mois.

Lisiane DESCAMPS trouve que 300€ de subvention pour l'association de sauvegarde du patrimoine c'est peu.

Monsieur le Maire rappelle, que la commune a participé aux réparations de l'orgue pour une somme de 1000€ et qu'il s'est engagé à prendre en charge l'entretien annuel de cet orgue. Ce qui représente un budget significatif.

Cédric BEAUFORT pense qu'il serait judicieux de régler la prime d'installation du médecin en plusieurs fois.

Lisiane DESCAMPS demande comment ferons-nous en cas de litige ?

Jean-Marc BIONNE informe qu'il est convenu avec le médecin un versement en une seule fois et que nous ne reviendrons pas sur cette décision.

Florent GAGNARD confirme que les choses sont actées et que nous ne reviendrons pas en arrière.

* le conseil municipal approuve à 12 voix pour et 1 abstention

Questions diverses

Dalila Parisot lit un texte concernant ses inquiétudes quant à l'avenir de la boulangerie, suite à un appel de Monsieur Didier Lefèvre, ancien conseiller municipal. La boulangerie est très préoccupante, le bail se termine prochainement. Elle nécessite des travaux de mise aux normes mais le propriétaire refuse de les entreprendre.

Monsieur DHOURY n'envisage pas de renouveler le bail.

Pour résoudre ce problème : Monsieur DHOURY a un investisseur qui serait prêt à acheter un terrain sur la commune.

Il demande : est-ce que la mairie serait disposée à vendre le terrain ainsi que la maison en ruine (rue Mahieux).

Cet investisseur s'engage à construire une boulangerie avec parking.

Si aucune solution n'est trouvée, Monsieur DHOURY sera contraint de vendre son fond de commerce, ce qui aurait des répercussions importantes pour notre village.

Il est donc impératif de trouver rapidement une solution viable pour assurer la continuité de cette activité, sachant que Coeuvres et Valsery a perdu sa boulangerie, dernièrement.

Je vous remercie de votre attention et de votre soutien dans la recherche d'une issue favorable à cette situation.

Lisiane DESCAMPS informe que Monsieur le Maire aurait promis une construction aux boulangers.

Monsieur le Maire informe qu'il n'a jamais rien promis

Aurélie TOUZET informe qu'elle a été reçue à plusieurs reprises chez les boulangers, qu'il était effectivement question d'un projet, dans lequel une prise en charge de la construction d'une future boulangerie avait été évoqué. Après réflexion les boulangers ont préféré ne pas poursuivre ce projet et construire eux même leur commerce afin d'en être propriétaires et de ne pas avoir de loyer à payer.

Lisiane DESCAMPS estime que nous devons faire la même chose que pour le médecin.

Sophie LAMARRE pense que la priorité doit être laissée à la santé.

Florent GAGNARD estime qu'une chose est certaine, c'est que nous sommes ouverts à la discussion.

Caroline AURIBAUT demande à l'assemblée de se souvenir de tout ce qui a été dit sur les médecins, qu'ils ne s'entendaient pas, que le futur médecin voulait s'installer ailleurs ... et pourtant les faits sont là, le médecin s'installe à Ambleny.

Lorsque nous aurons rencontré les boulangers les choses seront plus claires.

Dalila PARISOT informe que les boulangers appellent tout le monde et qu'elle n'est qu'une rapporteuse.

Florent GAGNARD demande à Dalila PARISOT de dire aux boulangers qu'il est étonné de son discours.

Dalila PARISOT pose sur la table un morceau du revêtement du sol du city stade et pense qu'il serait judicieux de mettre un revêtement plus solide.

Cédric BEAUFORT se rappelle que dès l'installation de ce revêtement il y a eu des soucis et qu'il serait peut-être intéressant de se rapprocher de l'entreprise qui l'a installé afin de faire fonctionner une éventuelle garantie.

Dalila PARISOT tient à souligner que la croix en haut de Maubrun est magnifique et que le travail de rénovation est superbe.

Monsieur le Maire informe que c'est le chantier d'insertion de la CCRV qui a fait cette rénovation et qu'il est très fier de leur travail.

La séance est levée à 20h35.

La secrétaire de séance
Aurélie TOUZET



Le Président de séance
Jean-Marie BOUVIER

